



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

R È G L E M E N T 9 1 9 – 2 0 2 1

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2021, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919-2021 RELATIVEMENT A LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTEME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DESINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET).

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET)

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919-2021 ENTRE EN VIGUEUR LE 22 SEPTEMBRE 2021, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

(SIGNÉ)

ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE